



Lutte contre la discrimination

'Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones'

(Article 2 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones)

Journée Internationale des peuples autochtones 2010 : Brazzaville et Tsimba s'apprêtent à abriter les manifestations



Au centre du 2e campement pygmée vers Mokabi, République du Congo

Yaoundé 30/07/2010 – L'édition 2010 de la Journée internationale des peuples autochtones sera célébrée le 9 août en République du Congo. Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale se joint au Gouvernement congolais, aux agences du système des Nations Unies, des agences de coopération bilatérale et la société civile pour organiser les manifestations marquant cette journée.

DANS CETTE EDITION

Lutte contre l'impunité

- **La situation des défenseurs des droits de l'homme en RDC se détériore au fil des jours selon l'ONG 'la Voix des Sans Voix'**

Democracy

- **Election updates in Sao Tomé & Principe**

Historique

La Journée internationale des peuples autochtones est célébrée le 09 août de chaque année suite à une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1994. Le 9 août marque le jour où le Groupe de travail sur les populations autochtones s'est réuni pour la première fois en 1982 (Résolution 49/214 du 23 décembre 1994).

Le choix de la République du Congo

La République du Congo compte un nombre important des populations autochtones (estimées à 10% de la population, soit environ 300.000 habitants) est figure parmi les pays de la sous-région ayant pris des mesures importants en faveur de la promotion et protection des droits de ces populations. Ils sont communément appelées pygmée et se retrouvent dans plusieurs départements, notamment la Likouala, la Sangha, les Plateaux, la Cuvette Ouest, le Niari, la Lékoumou.

(suite page 3)

Elecam : L'institution ambitieuse de recenser neuf millions d'électeurs

Le mois dernier, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale avait organisé en collaboration avec Elections Cameroon (Elecam) et la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, un séminaire régional sur le rôle et responsabilité des institutions électorales dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans un contexte de processus électoral. A la suite de ce séminaire, Elecam a participé au premier Carrefour littéraire organisé par le Centre où il a échangé longuement avec les acteurs de la société civile camerounaise pour préciser son rôle dans le renforcement du processus démocratique camerounais et le lien entre les élections et les droits de l'homme.



M. Mohaman Sani Taminou, Directeur Générale des élections

(Suite Page 2).



Democracy

Election updates in Central Africa

Yaoundé 28/07/2010 — Article 12 of the universal declaration on democracy (IPU 1997) states that “the key element in the exercise of democracy is the holding of free and fair elections at regular intervals enabling the people’s will to be expressed. These elections must be held on the basis of universal, equal and secret suffrage so that all voters can choose their representatives in conditions of equality, openness and transparency that stimulate political competition. To that end, civil and political rights are essential, and more particularly among them, the rights to vote and to be elected, the rights to freedom of expression and assembly, access to information and the right to organize political parties and carry out political activities....”.



Sao Tome & Principe

The opposition party of former Prime Minister of Sao Tome & Principe Patrice Trovoada – *Action démocratique indépendante* (ADI) has been declared winner of local elections held in Sao Tome & Principe on Sunday 25 July 2010, according to early results published by the National Electoral Commission.

The commission said the local elections which precede the legislative elections due this week registered strong voter participation. ADI won eight of the eleven council seats in Agua Grand and Mé-Ziochi districts which host close to

80% of the country’s population.

While reports from Sao Tomé & Príncipe indicate advancement in light of this declaration according to the National Electoral Commission, reports of opposition boycott of the legislative elections in Burundi show that there is still a long way to go in democratization processes in the Central African sub region.

The Africa Union (AU) declaration on principles governing democratic elections in Africa adopted at its 38th ordinary session in 2002 states that “regular elections constitute a key element of the democratization process and therefore, are essential ingredients for good governance, the rule of law, the maintenance and promotion of peace, security, stability and development”.

The other three were won by the Social Democratic Party of Prime Minister Rafael Branco as well as the remaining four districts of Caué (south), Lomba (north), Cantagalo and Lobata (centre).

On the Principe Island where a regional council was being elected, the National Electoral Commission announced that the union for change and progress in Principe (UMPP) had won all seven seats in contention against the Movement for the Liberation of Sao Tome & Principe/Social Democratic Party.

Written by unchr with reports from ‘le Potential’

Elecam : L’institution ambitieuse de recenser neuf millions d’électeurs

...suite

...Pendant les deux dernières semaines, Elecam a parachevé les installations et la formation des responsables des différents antennes territoriales. Ces réalisations ouvrent la voie pour un éventuel lancement des inscriptions dans les listes électorales selon l’article de Cameroon web news ci-dessous.

28/07/2010 - Une campagne de sensibilisation sera lancée dès la mi-août pour inciter les populations à s’inscrire sur les listes électorales.

Le programme d’action d’Elections Cameroon (Elecam) prévoit l’opérationnalisation de ses démembrements territoriaux et la maîtrise du fichier électoral.

L’institution a fini d’installer ses 10 délégués régionaux, 58 chefs d’agences départementales et 360 chefs d’antennes communales, et se prépare à lancer le processus d’inscription sur les listes électorales. Selon Mohaman Sani, le directeur général des élections, les listes électorales sont en cours de confection. Elles seront tirées par région et par ordre alphabétique, puis informatisées.

Des séminaires de mise à niveau et de partage d’informations ont également été organisés dans chaque région, « afin de permettre aux différents responsables ainsi nommés, de s’approprier les missions dévolues à Elecam, ainsi que les attentes dont cet organisme fait l’objet », déclarait Mohaman Sani, dans un communiqué signé en avril dernier.

Le communiqué informait également le public que des dispositions ont été prises afin que les démembrements territoriaux soient dotés de matériels et de fournitures de bureau « nécessaires à l’accomplissement satisfaisant de leurs missions sur le terrain. Quant au transfert de matériels et équipements électoraux entamé le 20 janvier dernier, il s’est concrétisé le 1er avril 2010 entre le Minatd et Elecam et se poursuit au niveau territorial ». Elecam est l’organisme chargé de l’organisation, de la gestion et de la supervision de l’ensemble du processus électoral et référendaire au Cameroon. Il a été créé le 29 décembre 2006 et les douze membres du conseil électoral ont été nommés par décret présidentiel le 30 décembre 2008. L’institution est autonome et gère librement un budget voté par l’Assemblée nationale.

Lutte contre la discrimination

Journée Internationale des peuples autochtones 2010 : Brazzaville et Tsimba s'apprêtent à abriter les manifestations (...Suite)

...Compte tenu de la précarité des conditions dans lesquelles ces populations vivent et leurs difficultés d'accès aux services sociaux, cette journée sert d'opportunité pour prendre conscience des leurs difficultés et permet d'aborder les défis actuels dans la



Une famille pygmées devant sa hutte

PHOTO CONGOPLUS.INFO

réalisation des leurs droits de l'homme, y inclus la discrimination et la pauvreté qui sont toujours la réalité quotidienne pour grand nombre.

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale contribue à la promotion et la protection des droits de peuples autochtones qui fait partie de sa priorité thématique de lutte contre la discrimination pour le biennum 2010-2011.

Le gouvernement de la République du Congo a entrepris des nombreux efforts allant dans ce sens notamment au plan social, institutionnel et légal pour améliorer les conditions des populations autochtones. Ceux-ci comportent entre autres : la mise en place d'une stratégie nationale de protection des droits des peuples autochtones grâce à l'appui de certaines agences du système des Nations Unies, la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la promotion et de la protection des droits des populations autochtones au sein du Ministère de la Justice et des Droits Humains qui comprend plusieurs représentants des populations autochtones et l'adoption d'un projet de loi relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones en Conseil des Ministres le 23 décembre 2009. Ce projet de loi permettra, à son adoption finale, aux peuples autochtones du Congo de faire prévaloir leurs droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels en tant que citoyen congolais à part entière. Les Centre soutien entièrement ces efforts et dans les cadre de sa mission, fournir l'appui technique a la mise en œuvre du plan national dans ce domaine.

Les activités marquant cette journée

Lors de la réunion préparatoire tenue à Brazzaville le 9 juin 2010,

plusieurs activités proposées par le Centre et ses partenaires (point de presse, exhibition photo, cérémonie officielle, table ronde et des activités sportives à Brazzaville, ainsi que des manifestations culturelles à Tsimba) ont été adoptés. Le gouvernement congolais, les agences du système des Nations Unies au Congo et le Réseau National des Populations Autochtones au Congo (RENAPAC) ont pris part à cette réunion.

Tous les partenaires impliqués dans l'organisation de cette journée rencontreront la presse nationale et internationale le jeudi 5 août 2010 lors du point de presse marquant le lancement de la célébration. Cette cérémonie se déroulera sous le patronage de Monsieur le Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle de la Souveraineté, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains, et de Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité. Au cours de cette activité, un film de sensibilisation sur les populations autochtones sera projeté, suivi d'un débat animé principalement par des représentants des agences des Nations Unies.



Un groupe des jeunes à l'école pygmée de Mingama, vers Pokola, République du Congo

Le 8 août 2010, des émissions seront enregistrées et diffusées sur les antennes des radios locales à Tsimba, entre autres activités. Ces émissions qui seront réalisées aussi bien en français qu'en langues nationales précéderont les manifestations du 9 août qui seront organisées en marge de la grande célébration à Brazzaville.

Toutes ces activités ont pour objectif de donner une plus grande visibilité non seulement aux richesses culturelles des peuples autochtones mais aussi sur des problèmes auxquels ils font face. Le Centre souhaite qu'au terme de ce projet, les droits des Populations autochtones soient davantage promus et protégés.

Par le cnudhd

Visitez notre site web www.cnudhd.org pour plus d'informations

Lutte contre l'impunité

La situation des défenseurs des droits de l'homme en RDC se détériore au fil des jours selon l'ONG 'la Voix des Sans Voix'



Carte de la République Démocratique du Congo

Un défenseur des droits de l'homme est quelqu'un qui défend n'importe quel droit fondamental au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. Les défenseurs des droits de l'homme cherchent à promouvoir et protéger les droits civils et politiques ainsi qu'à promouvoir, protéger et mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels.

Il intervient à propos de toutes sortes de situations en rapport avec les droits de l'homme, par exemple les exécutions sommaires, la torture, les arrestations ou détentions arbitraires, les mutilations génitales féminines, la discrimination, les problèmes d'emploi, les expulsions forcées, l'accès aux soins de santé ou les déchets toxiques et leurs effets sur l'environnement. Ils défendent des droits fondamentaux aussi divers que le droit à la vie, à l'alimentation et à l'eau, au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, à un logement convenable, à un nom et à une nationalité, à l'éducation, à la liberté de circulation et à la non-discrimination. Ils s'occupent parfois des droits de certaines catégories de personnes, par exemple les femmes, les enfants, les autochtones, les réfugiés et les déplacés ainsi que les minorités nationales, linguistiques ou sexuelles. (Fiche d'information no.29 : Les défenseurs des droits de l'homme : protéger le droit de défendre les droits de l'homme — <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet29fr.pdf>).

Yaoundé 28/07/2010 - Selon le bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), les défenseurs des droits de l'homme ne courent pas toujours des risques liés à leur activité, et ils sont même généralement bien protégés dans quelques États. Toute-

fois, la gravité et l'ampleur des représailles dont ils ont fait l'objet ont été l'une des principales raisons de l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et de la création du mandat de Représentant spécial du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme.

En République Démocratique du Congo, les organisations non-gouvernementales (ong) des défense des droits de l'homme expriment leurs mécontentement avec ce qu'ils appellent « *la recrudescence des actes autres menaces d'intolérance, intimidations et autres menaces par le pouvoir en place à l'égard des faiseurs d'opinion en l'occurrence les défenseurs des droits de l'homme, journalistes, membres de la Société civile, et défenseurs judiciaires* », suite à l'enlèvement jeudi 21 juillet 2010, de Monsieur Omari Bili, Coordonnateur de l'ONG Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (Soprop)/Kinshasa et l'infirmière de cette ONG, Madame Coco Selipa.

Le HCDH dans un note d'information sur la protection des droits de défendre les droits de l'homme précise que la majorité des défenseurs des droits de l'homme travaillent au niveau local ou national, en vue de promouvoir le respect des droits humains dans leur propre communauté ou pays. Leurs principaux interlocuteurs sont alors les autorités locales chargées d'assurer le respect des droits de l'homme dans la province ou l'ensemble du pays. L'idéal dans un état de droits serait que ces autorités veillent également à la protection des droits des ceux qui défendent les droits des autres. La situation fortement déploré par l'ONG « la Voix de Sans Voix » qui mis en évidence un certain nombre d'atteintes aux droits des défenseurs des droits de l'homme, journalistes, acteurs de la société civile ne cadre pas avec cet objectif.

La Voix des sans Voix (VSV), pour cet raison, déplore ces actes qui interviennent quelques semaines après le décès de son directeur exécutif M. Floribert Chebeya Bahizire assassiné dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 2010, la disparition de son chauffeur M. Fidèle Bazana Edadi, et de M. Salvador Muhindo assassiné à Beni. Elle attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur l'acharnement par la Police Nationale Congolaise (PNC) contre les acteurs de la Société Civile et demande à l'Auditeur Général des Forces Armées de la RDC (FARDC) et l'Avocat Général de la République à se saisir d'urgence de ce cas flagrant d'enlèvement, séquestration et mauvais traitements en vue d'interpeller les auteurs et commanditaires afin qu'ils répondent de leurs actes devant la loi. Elle demande également au gouvernement congolais de mettre fin aux actes antidémocratiques matérialisés par de graves 'tracasseries, menaces, harcèlement, intimidations, enlèvements, arrestations arbitraires, détentions illégales, disparitions forcées... dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Par le Cnudhd

To be integrated into our mailing list and receive information on Human Rights and Democracy issues, send us a mail to caro@ohchr.org

